



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 17.047**

**DECISION**

*Concernant l'aliénation d'un véhicule électrique  
A la SARL GREEN POLE*

==°°°°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la proposition de la SARL GREEN POLE,

**DECIDE**

- d'aliéner le véhicule immatriculé BD 500 AX pour un montant de 500,00 € - cinq cents euros net (Cession non assujettie à la TVA)  
à la SARL GREEN POLE 5/7 route de ROYAN – CHALONS 17600 LE GUA

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 775 – fonction 830 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 25 janvier 2017**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 février 2017

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO